

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
Réunion du 29 mars 2019
COMPTE RENDU N° 3

Etaient présents :

Valérie AMIANT
Pierre GORCE

TITULAIRES

Mr PERDRIAUD

1er Collège

UNSA

SUPPLEANTS

/

1er Collège

/

TITULAIRES

Mr FELIERS
Mr ZOUAOU
Mr PRIEUR
Mr MEERSCHOUT

2ème Collège

CFE-CGC
CFDT
CFDT
CGT

SUPPLEANTS

Mme DAHYOT
Mme LE PENNUEN

2ème Collège

CFE-CGC
CGT

ASSISTANT SYNDICAL

/

REPRESENTANTE SYNDICALE (invitée)

/

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES

/

1er Collège

/

SUPPLEANTS

/

1er Collège

/

TITULAIRES

Mme GENEVOIS

2ème Collège

CGT

SUPPLEANTS

Mme DUWQUET

2ème Collège

CGT

ASSISTANT SYNDICAL

Mr GOURIER

UNSA

REPRESENTANTE SYNDICALE (invitée)

Mme LOCHON

UNSA

QUESTION CFE-CGC

Question 1. Quels sont les moyens mis en place pour la formation des nouveaux, nouvelles embauché(e)s dans les fonctions supports à forte valeur ajoutée comme les assistant(e)s d'exploitation qui doivent connaître une vingtaine de logiciels pour répondre à leur fonction, ne pouvant compter sur les collègues qui sont déjà en surcharge ?

Réponse : De manière générale, à chaque déploiement de nouvel outil ou d'évolution, un accompagnement des utilisateurs est mis en place sous des formes adaptées (formations in situ, webinar, webconferences...).

Par ailleurs, des journées de travail à destination des assistantes d'exploitation sont organisées régulièrement avec des sujets "outils".

En 2018, ces différents rendez-vous ont concerné Hercule, Tempo, RAC (rapports d'activité), Kiosque, et en 2019 la nouvelle Frep astreinte, et à venir Pirene (remplacement de Prélude).

Ceci couvre les principaux outils utilisés par les assistantes d'exploitation.

Concernant particulièrement les nouvelles assistantes, elles sont bien entendu intégrées au fil de l'eau de ces formations. De plus, des accompagnements plus spécifiques peuvent être initiés dans le cadre des parcours d'intégration pour ces nouvelles embauchées.

Nous réfléchissons plus largement aux meilleures façons de mieux accompagner l'ensemble des personnels concernés par la transformation numérique en cours dans l'entreprise.

QUESTIONS CFDT

Question 1. Les salariés de quart de jour s'estiment lésés et trouvent injuste le fait qu'ils n'aient pas bénéficié des primes du 25 décembre et du 1er janvier. Pourriez-vous réparer cette iniquité ?

Réponse : Les salariés de quart qui ont travaillé le jour de Noël et le jour de l'an ont bénéficié d'une prime de 50 € versée sur le bulletin de paie de janvier 2019.

Question 2. Les salariés bénéficiant des tickets restaurants peuvent-ils refuser la carte remplaçant ces derniers ?

Réponse : Les salariés peuvent refuser la carte, mais ils ne bénéficieront pas pour autant de titres restaurants papiers.

PROCHAINES RÉUNIONS

VENDREDI 26 AVRIL 2019

VENDREDI 24 MAI 2019

VENDREDI 28 JUIN 2019